

Aux termes du § 2 alinéa 3 des statuts relatifs au prélèvement d'une taxe sur l'hébergement pour les nuitées dans la ville de Trèves, les frais occasionnés par les nuitées sont exemptés de la taxe si l'hébergement est requis pour des raisons professionnelles. En font également partie les frais pour les nuitées dans le cadre d'excursions scolaires.

La présente attestation sert de justificatif à présenter à l'établissement d'hébergement.

Nom et adresse de l'établissement scolaire:		
Enseignant responsable:		
Classe / Niveau / Cours:	Nombre de participants, enseignants compris*:	
Établissement d'hébergement:	Début de l'hébergement:	Fin de l'hébergement:

* Il faut joindre à la présente attestation une liste d'occupation des chambres avec tous les participants

Par la présente, je confirme que le voyage/l'excursion scolaire cité/e ci-dessus à Trèves est une manifestation scolaire autorisée par l'administration scolaire à des fins de formation et d'éducation. Tous les élèves sont tenus d'y participer aux termes des dispositions en vigueur en matière de droit scolaire.

Mentions: La remise de cette déclaration se fait à titre volontaire et sert uniquement à constater l'assujettissement à l'impôt aux termes des statuts de la taxe sur l'hébergement de la ville de Trèves. Les données prélevées sont transmises à la ville de Trèves, qui se réserve le droit de contrôler les informations fournies. En cas de refus d'acceptation de cette procédure, la taxe d'hébergement sera dans tous les cas facturée par l'établissement d'hébergement. Le traitement et l'utilisation des données sont acceptés. Des informations, dont le contenu est incorrect, peuvent donner lieu à des poursuites comme infraction ou délit.

Vous pouvez trouver des informations sur la protection des données sur Internet
<https://www.trier.de/rathaus-buerger-in/buergerservice/steuern-und-abgaben/datenschutzhinweise/>

- Administration scolaire
- Enseignant responsable

Lieu et date

Cachet / Signature